

signaler bien brièvement le programme d'opérations des syndicats agricoles établis dans le but d'être utiles, sous tous les rapports, aux cultivateurs qui seront membres de ces syndicats.

Les syndicats ont pour but : 1o. De procurer aux cultivateurs les objets dont ils ont besoin, et au meilleur marché possible. S'il y a, par exemple, dans la province de Québec, 300 à 400 syndicats locaux affiliés au "Syndicat central", ayant chacun besoin d'un nombre plus ou moins considérable de moissonneuses, de faucheuses, de râpeaux, ainsi qu'une plus ou moins grande quantité de minots de grains ou graines de toutes espèces. La commande d'achat pourra en être faite par les différents syndicats à l'administrateur du Syndicat central, et celui-ci se mettrait directement en rapport avec les meilleurs manufacturiers et marchands de grains pour obtenir ces objets au plus bas prix et de meilleure qualité. Par ce moyen chaque cultivateur, membre du syndicat, pourrait obtenir sur chaque instrument d'agriculture qu'il achète, de même que sur chaque minot de grains de semence, etc., une réduction de 30 ou même de 50 cts par piastre. Ce serait donc un commencement d'économie tout au profit du cultivateur.

En deuxième lieu, le syndicat central servira d'intermédiaire entre le cultivateur et les ouvriers qu'il pourrait avoir besoin pour faire valoir son exploitation agricole, et tout particulièrement à l'égard des grandes fermes où le manque de bras empêche que trop souvent d'en cultiver toute l'étendue. Les relations du Syndicat central avec les pays étrangers lui permettront de s'occuper de fournir aux cultivateurs la main-d'œuvre voulue. Le syndicat s'occupera aussi de procurer aux cultivateurs les engrais chimiques nécessaires pour faire une culture payante; de plus, il se chargera de faire l'analyse du sol des différentes parties d'une exploitation agricole, indiquant en même temps qu'elle sorte d'engrais pourrait convenir le mieux à chaque sorte de terre et quelle espèce de grain il serait avantageux d'y récolter afin d'en obtenir le plus grand rendement possible.

En troisième lieu, le syndicat central favorisera toutes les entreprises et les industries agricoles pouvant être profitables aux cultivateurs. Autant qu'il lui sera possible, et dans la mesure de ses attributions, le syndicat central des agriculteurs encouragera d'une manière particulière l'industrie de la fabrication de la betterave à sucre dont les débuts,

comme on le sait, ont été soumis à des contrariétés de toutes sortes qu'il était difficile de prévoir : contrariétés qui actuellement peuvent être facilement contrôlées. Il est à espérer qu'avant longtemps cette industrie sera implantée d'une manière permanente dans plusieurs endroits de notre pays, réalisant ainsi une recette annuelle de \$15,000,000 qui autrement seraient envoyées à l'étranger pour achat de sucre nécessaire à la consommation dans le pays. Le sucre deviendrait peut-être en outre un article d'exportation.

En dernier lieu si l'on considère l'utilité du "Syndicat central des agriculteurs", au point de vue financier, les agriculteurs pourront en obtenir de grands avantages. Comme intermédiaire de la vente des produits agricoles, soit dans le pays ou sur les marchés étrangers, l'administrateur de ce "syndicat" prendra toutes les précautions nécessaires pour assurer un plus haut prix à tous les produits agricoles dont on lui confiera la vente, faisant en sorte que par leurs qualités ils soient de nature à rivaliser avec ceux des autres pays, et par là d'en assurer une vente de plus en plus considérable chaque année. Pour qu'il en soit ainsi, toutes espèces de produits agricoles offerts sur les marchés étrangers par l'intermédiaire du "Syndicat central des agriculteurs du Canada", portera une marque spéciale de commerce. C'est ce manque de précautions qui a fait déprécier, d'une manière si générale, le fromage canadien sur les marchés de Liverpool, les intéressés ayant eu recours pour cela à certaines fraudes que l'on sait actuellement contrôler.

Le syndicat central des agriculteurs du Canada s'occupera de l'enseignement agricole; il patronisera tout ce qui a rapport à l'agriculture; il se tiendra en rapport constant avec les sociétés d'agriculture, les cercles agricoles, afin que suivant ses attributions il puisse favoriser la marche de ces associations. Il mettra à l'étude et à l'appréciation des membres du syndicat l'opportunité d'établir des banques agricoles appropriées aux besoins des cultivateurs, ainsi qu'un système d'assurance mutuelle contre le feu.

Dès que le fonctionnement de ce syndicat pourra être favorablement apprécié et ses bons effets reconnus, il pourra plus avantageusement prendre l'initiative pour l'établissement de banques agricoles et d'assurance. Il inaugurerait en outre un système de secours mutuel qui manque dans les campagnes. Toute chose enfin qui sera suggérée par les différents syndicats locaux recevra de la part du syndicat central la plus sérieuse attention.